



Comptes publics de l'Ontario

Pourquoi nous avons effectué cet audit

- Il incombe au Bureau de la vérificatrice générale de procéder à l'audit annuel des états financiers consolidés qui sont préparés par le gouvernement.
- Cet audit vise à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la province sont exempts d'anomalies significatives, c'est-à-dire sans erreurs ou omissions majeures.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, la vérificatrice générale doit indiquer si à son avis les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).
- Une opinion sans réserve signifie que les états financiers donnent une image fidèle de la situation.

Nos constatations

- Depuis l'annonce de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, notre Bureau a dû composer avec des défis particuliers, et tenir compte de risques additionnels associés à notre audit des Comptes publics, compte tenu des annonces faites par la province dans le contexte de la lutte contre la pandémie, de la disponibilité des renseignements nécessaires afin de mener certaines tâches d'audit ainsi que de la volatilité des marchés en raison des effets de la pandémie. Nous avons mené des travaux additionnels pour prendre en compte ces risques, et les résultats de nos contrôles ont étayé notre opinion sans réserve.
- En octobre 2020, le gouvernement avait respecté toutes les dates limites de production de rapports aux termes de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, exception faite de la publication du budget de 2020. La province a présenté une mise à jour économique en mars 2020, mais celle-ci ne satisfaisait pas aux exigences concernant l'inclusion d'un plan financier pluriannuel pour les trois prochaines années. Cela entraînait pour le ministre des Finances et le premier ministre une amende égale à 10 % de leur traitement annuel.
- La province a réalisé des progrès importants par rapport à l'année précédente en ce qui concerne la publication des états financiers audités des organismes publics et des organismes du secteur parapublic qui sont consolidés dans les Comptes publics de 2019-2020 : 91 % des organismes publics et 99 % des organismes du secteur parapublic ont pu fournir leurs états financiers audités à la date de publication des Comptes publics.
- Notre Bureau a éprouvé des difficultés lors de l'audit portant sur la liquidation de la Commission des services financiers de l'Ontario; nous avons constaté qu'il y avait eu des lacunes au chapitre de la planification afin de rendre compte en temps utile de la liquidation de l'organisme. Il n'y avait pas suffisamment de membres du personnel connaissant les activités de la Commission qui étaient disponibles pour appuyer le processus de préparation des états financiers, ce qui a entraîné de nombreux retards avant que nous puissions commencer nos travaux, puis pendant le déroulement de notre audit.
- Nous avons noté que les processus de mise à jour annuelle des sites contaminés et de repérage des nouveaux sites diffèrent d'un ministère à l'autre.
- Le gouvernement de l'Ontario a établi une nouvelle structure de gouvernance au sein de la Commission de l'énergie de l'Ontario dans le but de promouvoir une plus grande responsabilisation et d'assurer une séparation claire entre, d'une part, l'élaboration et l'application des politiques, et d'autre part les décisions de nature judiciaire.
- Nous avons examiné plus en détail les composantes du prix de l'électricité payé par les consommateurs. Nous continuerons de surveiller le processus d'établissement des prix de l'électricité et tout nouveau programme d'allègement des prix pour nous assurer qu'ils sont constatés comme il se doit dans les Comptes publics.
- Encore cette année, le fardeau croissant de la dette de la province soulève des préoccupations. Tout comme avant, nous nous concentrons sur les graves répercussions de l'accroissement de la dette sur les finances de la province.

- Nous avons examiné les conclusions comptables concernant cinq contrats ou programmes de paiement de transfert présentant un intérêt particulier pour les députés et pour le public : (1) financement ponctuel dans le cadre du Programme ontarien des services en matière d'autisme; (2) comptabilisation des tarifs de rachat garantis et des contrats de grands projets d'approvisionnement en énergie renouvelable annulés; (3) annulation du projet de train léger sur rail de Hamilton; (4) remodelage des plaques d'immatriculation bleues; (5) contrôle judiciaire du parc éolien Nation Rise. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans notre *Rapport annuel 2020*.

Conclusions

- Les états financiers consolidés de l'Ontario préparés par le gouvernement sont présentés fidèlement et conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- Pour une troisième année consécutive, nous exprimons une opinion sans réserve à l'égard des états financiers consolidés de la province.

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca